BOURG-DES-COMPTES

ACCES AUX ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES
DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE (SAISON 2023/2024)

A qui s'adresse cette aide ?

Aux jeunes domiciliés à BOURG-DES-COMPTES, âgés de moins de 18 ans au 31.12.2023, inscrits dans une association sportive ou culturelle sur la commune.
Elle s'élève à 50.00 € et ne sera accordée qu'une fois par jeune et par saison.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

L'aide de 50.00 € sera attribuée en fonction du quotient familial de la famille (0 à 799.99 €). Elle est attribuée en complément des diverses autres aides éventuellement allouées par d'autres organismes (coupons sport, comités d'entreprise etc.).
Afin que votre demande d'aide puisse être prise en compte, merci de compléter le formulaire ci-dessous :

COORDONNEES DES PARENTS

Responsable 1

Prénom :…….
Nom : ……

Adresse :…….

Tél :…….

Responsable 2

Prénom :…….

Nom :…….

Adresse :…….

Tél :…….

COORDONNEES DU JEUNE CONCERNE PAR LA DEMANDE

Prénom :……

Nom :…….

Adresse :…….

Date de naissance :
……

Activité pratiquée :
……

Nom de l'association :
……

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

- Justificatif du quotient familial (CAF, MSA ou avis d'imposition de l'année N-1)
- Justificatif d'identité du jeune concerné par la demande
- Justificatif de domicile
- Justificatif de l'adhésion à une association de la commune pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle
- Relevé d'Identité Bancaire

L'aide sera versée aux familles à réception d'un dossier complet (fourniture de l'ensemble des justificatifs demandés).

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr